

Compte-rendu abrégé de la séance du Conseil Municipal du vendredi 11 décembre 2020

Le vendredi 11 décembre 2020, à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 3 décembre 2020, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC

Secrétaire : Mme Géraldine MEDDA

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA (sauf de 22h16 à 22h22), Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDLHADJELA (sauf de 22h14 à 22h18), M. Maurice BONNARD (sauf de 22h33 à 22h34), Mme Sabrina MORENO, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE (sauf de 21h13 à 21h15), M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Mohamed ANAJJAR, Mme Karima DAOUD, M. Hervé ZILBER, Mme Virginie SALIBA, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentés : M. Daniel AUGUSTE par M. Léon EDART, M. Gourta KECHIT par M. Jean-Louis MARSAC, M. Cédric PLANCHETTE par Mme Géraldine MEDDA

Absents excusés : -

Absents :-

Le Conseil Municipal est réuni à l'Espace Marcel Pagnol – Salle de Spectacle, situé 11 rue Gounod à Villiers-le-Bel (95400).

La séance se déroule sans que le public soit autorisé à y assister. Afin de satisfaire au caractère public de la réunion, les débats sont accessibles en direct sur le site internet de la ville.

M. le MAIRE procède à l'appel et le quorum est constaté atteint.

Mme Géraldine MEDDA, est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

1/ Compte rendu

Compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2020

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2020.(Rapporteur :M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

2/ Compte rendu

Compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2020

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2020.(Rapporteur :M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

3/ Compte rendu

Délégation de compétences

Pour la période comprise entre le 6 octobre 2020 et le 1er décembre 2020, les décisions prises par M. le Maire sont les suivantes : Contrat/convention/marché/avenant : 23 - Concession dans le cimetière : 30 - Demande de subvention : 7 - Représentation en justice : 3 - Louage de chose /Mise à disposition de locaux : 16 –

Emprunt : 1 (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

4/ Finances

Décision Modificative n°2 - Budget principal de la Ville - Exercice 2020

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Primitif du Budget Principal de la Ville – 2020, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 31 janvier 2020,

VU le Budget Supplémentaire du Budget Principal de la Ville – 2020, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 12 juin 2020,

VU la décision modificative n°1 du Budget Principal de la Ville – 2020, approuvée par délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2020,

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget principal de la Ville – 2020, annexée à la présente délibération.

ARRETE la balance de la section d'investissement, en recettes et en dépenses, à 22 285 263.86 €, restes à réaliser compris (inchangé depuis la dernière décision modificative)

Les mouvements par chapitre se déclinent de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	LIBELLE CHAPITRE	Dépenses	Recettes
912	DOTATIONS		185 096,60 €
919	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		- 185 096,60 €
Total général		0.00 €	0.00 €

ARRETE la balance de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, à 45 982 604.13 € au lieu de 45 625 941.56 €.

Les mouvements par chapitre se déclinent de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	LIBELLE CHAPITRE	Dépenses	Recettes
920	SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRAT.PUBLIQUES LOCALE	364 205,17 €	77 000,00 €
922	ENSEIGNEMENT- FORMATION	- 13 465,00 €	155 160,00 €
923	CULTURE	33 275,00 €	
924	SPORT ET JEUNESSE	130 850,00 €	108,00 €
926	FAMILLE	4 000,00 €	5 907,86 €

928	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	- 23 328,00 €	104 987,00 €
932	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES		- 6 625,29 €
933	IMPOTS ET TAXES NON AFFECTÉS	46 222,00 €	20 125,00 €
939	VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	- 185 096,60 €	
Total général		356 662,57 €	356 662,57 €

Soit, une balance générale de : 68 267 867,99 € au lieu de 67 911 205,42 €

(Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

5/ Finances

Contribution de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France - Révision de l'attribution de compensation

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France du 19 novembre 2020 portant révision des attributions de compensation,

VU l'avis de la Commission Finances en date du 30 novembre 2020,

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des impôts, une Commission locale d'évaluation des transferts de charges (C.L.E.T.C.) a été créée entre la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, et ses communes membres, dont la mission est d'évaluer les montants des transferts de charges,

ACTE la révision de l'attribution de compensation de la commune de Villiers-le-Bel à la somme global de 2.481.371,07 €, hors transfert de compétence assainissement (évalué à la somme de -852.152 €),

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents,

PRECISE que la recette en résultant sera imputée au chapitre 73 (impôts et taxes), article 7321 (attribution de compensation) du budget.(Rapporteur :M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

6/ Finances

Autorisation de signature - Convention tripartite pour le règlement des factures de consommation d'eau par prélèvement automatique SEPA

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2 de l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques,

VU l'avis favorable de la Commission Finances en date du 30 novembre 2020,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention tripartite entre la Ville de Villiers-le-Bel, la société VEOLIA

Eau d'Ile de France et le Comptable des Finances Publiques pour le règlement des factures de consommation d'eau par prélèvement automatique SEPA. (Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)
Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

7/ Finances

Admission en non valeur des produits irrécouvrables 2020

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'état transmis par Monsieur le Trésorier Payeur de Villiers-le-Bel,
VU l'avis favorable de la Commission Finances en date du 30 novembre 2020,

DECIDE l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables pour un montant total de 24 999,50 €. (Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)
Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

8/ Finances

Réforme de matériels

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la Commission Finances en date du 30 novembre 2020,

APPROUVE la réforme du matériel, dont la liste est annexée à la présente délibération.

AUTORISE la sortie de l'actif après réintégration des amortissements pour leur valeur nette comptable des biens faisant l'objet de mise à la réforme.

AUTORISE M. le Maire à céder, le cas échéant, le matériel réformé et à émettre en conséquence, les titres de recettes correspondant, excepté pour ce qui concerne certains matériels qui devront faire l'objet, compte tenu de leur obsolescence, de dons au profit d'œuvres caritatives. (Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

9/ Prévention

Autorisation de signature - Avenant n° 1 à la convention de prestations de services pour la gestion mutualisée du dispositif de vidéoprotection intercommunal

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2018 portant autorisation de signature de la Convention de prestations de services entre la CARPF et les communes d'Arnouville, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel pour la gestion mutualisée du dispositif de vidéoprotection intercommunal,
VU la proposition d'avenant n° 1 à la convention de prestations de services entre la CARPF et les communes d'Arnouville, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel pour la gestion mutualisée du dispositif de vidéoprotection intercommunal,
VU l'avis favorable de la Commission Finances en date du 30 novembre 2020,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de prestations de services pour la gestion mutualisée du dispositif de vidéoprotection intercommunal avec la CARPF et les 3 autres communes concernées, permettant de fixer la date effective d'application de la facturation de l'article 4-4 de la

convention, à savoir à partir du 1er juillet 2019.(Rapporteur :M. Jean-Louis MARSAC)
Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

10/ Prévention

Attribution d'une subvention au CIDFF 95 dans le cadre du cofinancement du dispositif FIPD 2020

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,
VU l'avis favorable de la Commission Culture - Sport - Politique de la Ville en date du 29 octobre 2020,
VU l'avis favorable de la Commission Finances en date du 30 novembre 2020,

AUTORISE M. le Maire à verser une subvention de 4 243 € à l'association « Centre d'information sur les droits des femmes et des familles du Val d'Oise (CIDFF 95) », dans le cadre du dispositif Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), conformément à la fiche action jointe à la présente délibération.(Rapporteur :Mme Mariam CISSE-DOUCOURE)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

11/ Jeunesse

Attribution de bourses dans le cadre du dispositif "Bâtir son Avenir"

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil municipal en date du 02 février 2018 relative au dispositif de la Bourse Jeunes ' Bâtir son avenir ',
VU les avis rendus par la Commission dédiée à l'examen des dossiers éligibles à la Bourse Jeunes « Bâtir son Avenir », réunie le 10 septembre 2020, 4 novembre 2020 et 6 novembre 2020,
VU l'avis favorable de la Commission Finances en date du 30 novembre 2020,

APPROUVE les attributions de financement suivantes intervenant dans le cadre de la Bourse jeunes « Bâtir son Avenir » pour un montant total de 10 000 € et conformément au tableau annexé à la présente délibération :

- Une bourse de 1 000 euros à Laura C [REDACTED]
- Une bourse de 1 000 euros à Cherif A [REDACTED]
- Une bourse de 1 000 euros à Catia M [REDACTED]
- Une bourse de 1 000 euros à Thomas C [REDACTED]
- Une bourse de 1 000 euros à Merco T [REDACTED]
- Une bourse de 1 000 euros à Poupina T [REDACTED]
- Une bourse de 1 000 euros à Binta D [REDACTED]
- Une bourse de 1 000 euros à Olivia K [REDACTED]
- Une bourse de 1 000 euros à Logesh V [REDACTED]
- Une bourse de 1 000 euros à Astrid S [REDACTED]

AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à signer les notifications de financement ainsi que les conventions d'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole et de partenariat financier afférentes,

AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.(Rapporteur :Mme Myriam KASSA)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

12/ Enfance

Maintien des subventions non dépensées pour les projets pédagogiques des écoles de l'année scolaire 2019-2020 en raison de la crise sanitaire COVID-19

M. Sori DEMBELE s'absente de 21h13 à 21h15 pendant la présentation du point 12 de l'ordre du jour.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 31 janvier 2020 relative au financement des projets pédagogiques des écoles - Année scolaire 2019/2020,

VU l'avis favorable de la Commission Finances en date du 30 novembre 2020,

DECIDE de confirmer les aides financières versées aux écoles au titre de l'année scolaire 2019-2020 et d'autoriser la dépense correspondante par les écoles sur l'année scolaire 2020-2021, conformément au tableau annexé à la présente délibération,

AUTORISE le changement d'objet des subventions accordées au titre de l'année scolaire 2019-2020 pour l'achat de matériel ou de prestations en lien avec les thématiques retenues pour les projets pédagogiques lors du Conseil Municipal du 31 janvier 2020. (Rapporteur : Mme Véronique CHAINIAU)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

13/ Enfance

Participation de la Ville au co-financement des actions portées par les associations dans le cadre du plan d'actions 2020 de la Cité éducative de Villiers-le-Bel

Intitulé de l'action (nom de l'association porteuse de l'action)	Descriptif de l'action	Subvention Cité Éducative En euros	Subvention Ville proposée En Euros
Formation aux Pratiques de réseaux Ecole Famille Cité (ECOLE ET FAMILLE)	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'interconnaissance et la réciprocité entre acteurs • Partager des principes, démarches, outils favorisant le dialogue, les continuités éducatives l'école Famille Cité et des leviers d'évolution de situations complexes • Expérimenter et développer des pratiques de relais et de concertation fondées sur la participation des personnes directement concernées à l'organisation du travail en réseau 	3 200	800
Ateliers danse inclusive (DKBEL)	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser au handicap dès le plus jeune âge : éducation à la différence / changement de regards • Partager les valeurs portées par DK-BEL : empathie et bienveillance • Interventions en danse inclusive par les professionnels de la Compagnie DK-BEL 	8 000	2 000
En place (DKBEL)	<ul style="list-style-type: none"> • Restaurer la confiance en soi • Favoriser l'appropriation du français à travers la rédaction de textes, chansons, slam ... 	7 200	1 800

	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre sa place : être en place dans la société 		
<p>Mon premier circuit (EPDH)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Familiariser les élèves avec le monde de la programmation et de la robotique dans un monde de plus en plus robotisé et informatisé de manière amusante et pédagogique. • Réaliser un projet robotique permettant aux élèves de prendre confiance en eux et de stimuler leur créativité et les inspirer. 	3 840	960
<p>Un geste d'amour pour la planète (DE MAIN EN MAIN)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'imaginaire et la créativité à travers des ateliers artistiques danse et arts plastiques • S'approprier des savoirs, des techniques et des méthodes de collaboration, en participant à une réalisation collective • S'exercer à penser pour s'interroger sur le sens de ce qui est entrepris et en débattre • Accroître la capacité à agir • S'ouvrir aux autres 	2 000	1 000
<p>Collégien sors de ta case (LA CASE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les jeunes à un enjeu lié à la citoyenneté : lutte contre les discriminations, égalité femme-homme, solidarité internationale • Développer l'imagination et la créativité d'un groupe à travers l'élaboration d'un projet collectif • Favoriser l'apprentissage par la transmission et l'échange" 	3 000	500
<p>Point d'accueil et d'écoute jeunes 12-25 /parents (UDAF)</p>	<p>Une psychologue de l'UDAF sera présente sur le territoire 1 journée semaine pour ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueillir, écouter et orienter les jeunes et leurs parents en difficulté • Désamorcer les crises et/ou orienter vers les professionnels compétents • Offrir une réponse rapide dans une situation urgente pour éviter l'isolement des personnes et les situations de rupture. 	3 200	1 000
<p>Enfance et parentalité : Présence absence (ACTA)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner l'enfant sur l'appréhension de la temporalité, la présence et l'absence du parent en milieu scolaire au travers d'une pratique artistique favorisant le plaisir, le sentiment de réussite, l'estime et la confiance en soi et le développement de la sociabilité. • Favoriser la parentalité : Rassembler les publics pour vivre et partager une expérience autour de sujets abordés ensemble par la pratique artistique, pour des réélaborations collectives et individuelles. • Participer à l'éveil artistique et culturel de l'enfant, stimuler sa créativité et son imaginaire, être à l'écoute de ses émotions en favorisant son expression au travers de propositions liées à diverses disciplines artistiques au sein desquelles il est mobilisé, dans une démarche de proximité. 	2 000	500

Ateliers d'éloquence et d'expression corporelle autour des stéréotypes sexistes (ETINCELLES)	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un espace d'échange et discussion autour du thème de l'égalité Femmes-Hommes ; • Apprendre à maîtriser son corps et sa voix pour échanger avec les autres ; • Découvrir une pratique artistique et sa possible application au quotidien ; • Gagner en aisance orale et (re)trouver confiance en soi ; • S'engager dans la durée dans un projet avec un but final de création. 	5 000	700
Santé et basket (VLB BASKET)	<ul style="list-style-type: none"> • Faire acquérir aux enfants des bonnes habitudes d'hygiène de vie ; • Généraliser la mise en œuvre de l'éducation nutritionnelle et promouvoir les activités physiques (intégrant la prévention du surpoids et de l'obésité) ; • Généraliser la prévention des conduites addictives ; 	1 280	320
Ateliers scientifiques (LES PETITS DEBROUILLARDS)	Un programme d'animations sera mis en place dans un accueil de loisirs élémentaires de la ville (Zola). L'objectif est de mobiliser un groupe d'une dizaine d'enfants tous les mercredis, autour d'expériences scientifiques simples, qui permettront de développer leurs connaissances de façon ludique sur les enjeux environnementaux.	4 800	1 200
Médiation en milieu scolaire – 3 Postes (France MEDIATION)	Déploiement de 3 médiateurs dans les collèges de la ville (un par collège). Leurs missions : <ul style="list-style-type: none"> - prévention et gestion des conflits - présence rassurante et dissuasive - formation d'élèves à la médiation par les pairs - suivi-accompagnement d'élèves - actions de sensibilisation et projets thématiques dans des écoles du réseau 	15 000	3 000
TOTAL		58 520	13 780

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2019 portant demande de labellisation « Cité Éducative »,
VU la notification de labellisation « Cité Éducative » de la commune de Villiers-le-Bel du 05 septembre 2019,
VU le courrier du 20 février 2020 notifiant le montant de l'enveloppe budgétaire pluriannuelle prévisionnelle de la Cité éducative de Villiers-le-Bel,
VU la délibération du 12 juin 2020 portant autorisation de signature de la convention cadre triennale ' Cité Educative de Villiers-le-Bel ',
VU la convention cadre triennale « Cité Educative de Villiers-le-Bel »,
VU le détail des subventions proposées au titre du co-financement des 12 actions qui sont portées par les associations dans le cadre du plan d'actions 2020 de la Cité éducative de Villiers-le-Bel,
VU l'avis favorable de la Commission Finances en date du 30 novembre 2020,

APPROUVE la participation de la Ville au co-financement des 12 actions qui sont portées par les associations

dans le cadre du plan d'actions 2020 de la Cité éducative de Villiers-le-Bel pour un montant global de 13 780 €, conformément au tableau présenté ci-dessus.

APPROUVE les montants des subventions proposées au titre du co-financement des actions portées par les associations susmentionnées dans le tableau présenté ci-dessus, dans le cadre du plan d'actions 2020 de la Cité éducative de Villiers-le-Bel. (Rapporteur : Mme Véronique CHAINIAU)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

14/ Enfance

Organisation de deux séjours d'hiver en février 2021 dans le cadre du dispositif des vacances apprenantes de l'Etat

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances en date du 30 novembre 2020,

APPROUVE la participation de la Commune de Villiers-le-Bel au dispositif des « vacances apprenantes » en proposant deux séjours à la Montagne aux vacances d'Hiver 2021.

DIT que la participation financière de l'Etat pour le projet est de 25 000 € maximum, et que le reste à charge pour la Ville est de maximum 10 000 € (hors participation des familles).

FIXE le montant de la participation financière des familles à 50 € par enfant. (Rapporteur : Mme Hakima BIDEHADJELA)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

15/ Enfance

Autorisation de signature - Convention de mise à disposition et de rétrocession d'une bulle musicale au sein de l'école maternelle Jean JAURES

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition de convention de mise à disposition à la ville de Villiers-le-Bel d'une bulle musicale ainsi que sa rétrocession au 1er novembre 2021 dans le cadre d'une expérimentation,

VU l'avis favorable de la Commission Finances en date du 30 novembre 2020,

AUTORISE M. le Maire à signer avec le Syndicat Mixte Val d'Oise Numérique la convention de mise à disposition gracieuse et de rétrocession d'une bulle musicale,

AUTORISE la rétrocession de la bulle musicale à la commune de Villiers-le-Bel selon les conditions de rétrocession fixées à l'article V de ladite convention,

AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération. (Rapporteur : Mme Efat TOOR)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

16/ Enfance

Autorisation de signature - Convention relative à l'organisation du dispositif ' Un violon dans mon école ' à Villiers-le-Bel

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la proposition de convention relative à l'organisation du dispositif « Un violon dans mon école » à Villiers-le-Bel (France),
VU l'avis favorable de la Commission Finances en date du 30 novembre 2020,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention relative à l'organisation du dispositif « Un violon dans mon école » pour une durée de 4 ans (soit, à compter de la rentrée scolaire 2020/2021 renouvelable la 2e, 3e et 4ème année par tacite reconduction) entre la Fondation Vareille, l'Education Nationale et la Commune de Villiers-le-Bel. (Rapporteur : Mme Véronique CHAINIAU)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

17/ Culture

Demande de renouvellement de la licence d'entrepreneur du spectacle

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'ordonnance du 13 octobre 1945 modifiée par la loi n°99-198 du 18 mars 1999 relative aux spectacles,
VU l'avis favorable de la Commission Culture – Sport – Politique de la ville en date du 27 novembre 2020,

DESIGNE M. Jean-Louis MARSAC, Maire de la Commune de Villiers-le-Bel, titulaire des licences d'entrepreneur de spectacles pour la Commune de Villiers-le-Bel ;

AUTORISE M. le Maire à engager les démarches relatives à cette nouvelle demande de licences d'entrepreneur de spectacles et à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de ces licences : Licence de 1ère catégorie : Exploitants de lieux de spectacles/ Licence de 2e catégorie : Producteurs de spectacles/ Licence de 3e catégorie : Diffusion de spectacle. (Rapporteur : M. Christian BALOSSA)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

18/ Culture

Autorisation de signature - Convention de partenariat avec l'association Départementale Cultures du Cœur Val d'Oise

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la proposition de convention de partenariat avec l'association,
VU l'avis favorable de la Commission Culture – Sport – Politique de la ville en date du 27 novembre 2020,
VU l'avis favorable de la Commission Finances en date du 30 novembre 2020,

AUTORISE M. le Maire à signer une nouvelle convention de partenariat avec l'Association Départementale Cultures du Cœur Val d'Oise pour l'année 2021 (de janvier à juin). (Rapporteur : M. Christian BALOSSA)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

19/ Politique de la ville

Projet intercommunal porté par une association nationale: APELS - Autorisation de signature de la convention de partenariat

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
VU la proposition de « convention (cadre) de partenariat - la ville de Villiers-le-Bel - APELS - Programme Coachs d'insertion par le sport »,

VU l'avis favorable de la Commission Finances en date du 30 novembre 2020.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération ayant pour objet de définir les modalités du partenariat entre la Commune et l'association dénommée « FAIS-NOUS REVER, L'AGENCE POUR L'EDUCATION PAR LE SPORT », pour l'action intercommunale réalisée dans le cadre de la programmation 2020 du Contrat de ville : PROGRAMME COACHS D'INSERTION PAR LE SPORT. (Rapporteur : Mme Mariam CISSE-DOUCOURE)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

Mme Hakima BIDEHADJELA s'absente à 22h14.

20/ *Habitat - Logement*

Attribution de subventions dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal (FIC)

M. Christian BALOSSA s'absente de 22h16 à 22h22 pendant la présentation du point 20 de l'ordre du jour.
Mme Hakima BIDEHADJELA revient en séance à 22h18 pendant la présentation du point 20 de l'ordre du jour.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain signée le 22 décembre 2015,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2016 portant création d'un Fonds d'Intervention Communal (FIC) en soutien aux propriétaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du Village de Villiers-le-Bel, et approbation du règlement d'attribution du FIC,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2018 approuvant la modification des annexes numéros 2 et 6 du règlement d'attribution du FIC,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2020, approuvant le renouvellement des membres du comité consultatif dédié à l'examen des dossiers éligibles au FIC en soutien aux propriétaires du quartier du Village,

VU l'arrêté n°485/2020 en date du 06 novembre 2020 portant nomination des membres du comité consultatif dédié à l'examen des dossiers éligibles au FIC en soutien aux propriétaires du quartier du Village dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (2015-2020),

VU les avis rendus par le Comité Consultatif dédié à l'examen des dossiers éligibles au FIC, réuni le 17 novembre 2020,

VU l'avis favorable de la Commission Finances en date du 30 novembre 2020,

APPROUVE l'attribution des subventions suivantes intervenant dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal (FIC), pour un montant total de 289 261 euros, et conformément au tableau annexé à la présente délibération :

- Une subvention de 5 873 euros à M. D■■■■, pour l'immeuble sis au 42 rue de la République, au titre de la réfection de la toiture, sous réserve de l'obtention d'un avis favorable suite au dépôt d'une déclaration préalable de travaux et d'une déclaration d'achèvement des travaux,

- Une subvention de 6 155 euros à M. P■■■■■, pour l'immeuble sis au 10 rue Louise Michel, au titre de la réfection de la toiture sous réserve de l'obtention d'un avis favorable suite au dépôt d'une déclaration préalable de travaux et d'une déclaration d'achèvement des travaux,

- Une subvention de 4 436 euros à M. et Mme E [REDACTED], pour l'immeuble sis au 7 rue Victor Gouffé, au titre de la réfection de la toiture sous réserve de l'obtention d'un avis favorable suite au dépôt d'une déclaration préalable de travaux et d'une déclaration d'achèvement des travaux,
- Une subvention de 8 595 euros à M. B [REDACTED], pour l'immeuble sis au 7 rue Julien Boursier, au titre du ravalement de la façade et du remplacement de la chaudière, sous réserve de l'obtention d'un avis favorable suite au dépôt d'une déclaration préalable de travaux et d'une déclaration d'achèvement des travaux,
- Une subvention de 6 878 euros à M. et Mme D [REDACTED], pour l'immeuble sis au 23 bis rue Gambetta, au titre du ravalement de la façade et du pignon, sous réserve de l'obtention d'un avis favorable suite au dépôt d'une déclaration préalable de travaux et d'une déclaration d'achèvement des travaux,
- Une subvention de 2 127 euros au syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis au 43 rue Gambetta au titre des études et dans le cadre de diagnostics plombs, amiante et bois. Cette aide est accordée sous réserve d'un vote favorable en assemblée générale des copropriétaires,
- Une subvention de 33 254 euros au syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis au 12 rue Jules Ferry, annulant et remplaçant la subvention de 25 034 euros accordée par délibération du Conseil Municipal du 16 novembre 2018 au titre de la réalisation des travaux de façade, toiture et réfection des parties communes. Cette aide est accordée sous réserve de l'obtention d'un avis favorable suite au dépôt d'une déclaration préalable de travaux et d'une déclaration d'achèvement des travaux,
- Une subvention de 7 595 euros au syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis au 41 rue Julien Boursier, annulant et remplaçant la subvention de 8 064 euros accordée par délibération du Conseil Municipal du 12 juin 2020 au titre de la réalisation de l'étude de faisabilité technique de réhabilitation et de l'étude préalable géotechnique,
- Une subvention de 99 307 euros au syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis au 15-17 rue du Pressoir au titre du programme de travaux global de la copropriété comprenant un ravalement avec isolation thermique par l'extérieur, le remplacement des menuiseries et la réfection des parties communes. Cette aide est accordée sous réserve d'un vote favorable en assemblée générale des copropriétaires, de l'obtention d'un avis favorable suite au dépôt d'une déclaration préalable de travaux et d'une déclaration d'achèvement des travaux,
- Une subvention de 14 055 euros à Mme K [REDACTED], pour l'immeuble sis au 7 rue Demolliens, au titre des travaux de réfection de la couverture, d'électricité et de reprise en plancher haut des caves, sous réserve de l'obtention d'un avis favorable suite au dépôt d'une déclaration préalable de travaux et d'une déclaration d'achèvement des travaux,
- Une subvention de 87 370 euros au syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis au 40 rue de la République au titre du programme de travaux comprenant un ravalement des façades et des pignons avec isolation thermique par l'extérieur, la réfection de la couverture, du sous-sol, des parties communes, de l'électricité et de la plomberie. Cette aide est accordée sous réserve d'un vote favorable en assemblée générale des copropriétaires, de l'obtention d'un avis favorable suite au dépôt d'une déclaration préalable de travaux et d'une déclaration d'achèvement des travaux. Le syndicat des copropriétaires devra également proposer une animation du pignon en reprenant les modénatures présentes sur la façade côté rue.
- Une subvention de 10 496 euros au syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis au 63 rue de la République au titre de la réfection de la couverture. Cette aide est accordée sous réserve d'un vote favorable en assemblée générale des copropriétaires, de l'obtention d'un avis favorable suite au dépôt d'une déclaration préalable de travaux et d'une déclaration d'achèvement des travaux,

- Une subvention de 3 120 euros au syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis au 27 rue Gambetta au titre de la réfection des menuiseries. Cette aide est accordée sous réserve d'un avis favorable suite au dépôt d'une déclaration préalable de travaux et d'une déclaration d'achèvement des travaux. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

M. le Maire suspend la séance à 22h23.

Reprise de la séance à 22h33.

21/ Habitat - Logement

Autorisation de signature - Convention de financement en faveur du syndicat des copropriétaires de la copropriété sise au 41 rue Julien Boursier dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain

M. Maurice BONNARD revient en séance à 22h34, suite à la suspension de séance

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du Village signée le 22 décembre 2015,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2016 portant création du Fonds d'Intervention Communal (FIC) en soutien aux propriétaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du Village de Villiers-le-Bel, et approbation du règlement d'attribution du FIC,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2018 approuvant la modification des annexes numéros 2 et 6 du règlement d'attribution du FIC,

VU l'avis favorable rendu par le comité consultatif dédié à l'examen de ce dossier éligible aux aides du FIC et à la proposition d'accorder une avance exceptionnelle d'un montant de 15 190 € à la copropriété du 41 rue Julien Boursier, réuni le 17 novembre 2020,

VU la proposition de convention en faveur du syndicat des copropriétaires de la copropriété sise au 41 rue Julien Boursier à Villiers-le-Bel,

VU l'avis favorable de la Commission Finances en date du 30 novembre 2020,

APPROUVE la convention en faveur du syndicat des copropriétaires de la copropriété sise au 41 rue Julien Boursier à Villiers-le-Bel (95 400) qui consiste à accorder une avance de trésorerie d'un montant total de 15 190 €, au syndicat des copropriétaires de la copropriété sise au 41 rue Julien Boursier à Villiers-le-Bel, représenté par le cabinet REAJIR, dont le siège social se trouve au 8, impasse Jean-Claude Chabanne, à CERGY-PONTOISE.

AUTORISE la signature par M. le Maire ou toute personne habilitée par lui de la présente convention et de toutes les pièces nécessaires à la bonne mise en œuvre de celle-ci, à savoir le versement de l'avance d'un montant de 15 190 € au bénéfice du syndicat des copropriétaires de la copropriété sise au 41 rue Julien Boursier à Villiers-le-Bel, représenté par le cabinet REAJIR, dont le siège social se trouve au 8, impasse Jean-Claude Chabanne, à CERGY-PONTOISE. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

22/ Habitat - Logement

Autorisation de signature - Avenant à la convention de subvention portant sur l'opération de requalification du Village et l'aménagement du secteur 'Pressoir Gambetta EST' - Appel à projet

pour une stratégie urbaine de lutte contre l'habitat indigne

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les engagements pris en réponse à l'appel à projets DRIHL/ARS/ANAH «stratégie urbaine de lutte contre l'habitat indigne»,

VU le protocole opérationnel signé le 21 juillet 2017 entre l'État, l'ARS Île-de-France, l'Anah, la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, et la commune de Villiers-le-Bel,

VU la convention de subvention signée le 14 décembre 2017 entre le Préfet du Val d'Oise et le Maire de Villiers-le-Bel portant sur l'opération de requalification du Village de Villiers-le-Bel et l'aménagement du secteur « Pressoir Gambetta EST » dans le cadre de l'appel à projet pour une stratégie urbaine de lutte contre l'habitat indigne,

VU l'avis favorable de la Commission Finances en date du 30 novembre 2020,

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de subvention portant sur l'opération de requalification du Village de Villiers-le-Bel et l'aménagement du secteur « Pressoir Gambetta EST » dans le cadre de l'appel à projet pour une stratégie urbaine de lutte contre l'habitat indigne,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de subvention portant sur l'opération de requalification du Village de Villiers-le-Bel et l'aménagement du secteur « Pressoir Gambetta EST » dans le cadre de l'appel à projet pour une stratégie urbaine de lutte contre l'habitat indigne,

AUTORISE M. le Maire à en informer les services de la préfecture et à mener toute démarche subséquente à cette décision.(Rapporteur :M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

23/ Habitat - Logement

Autorisation de signature de la charte de relogement intercommunale partenariale pour l'opération de déconstruction des 18 et 20 avenue du 8 mai 1945

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le protocole de préfiguration pour le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain signé le 8 juin 2017,

VU l'avis du Comité d'Engagement de l'ANRU du 19 juillet 2019,

VU la délibération du Conseil communautaire de Roissy Pays de France du 19 décembre 2019 approuvant la Convention Intercommunale d'Attribution de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France,

APPROUVE les termes de la charte intercommunale partenariale de relogement pour l'opération de déconstruction des 18 et 20 avenue du 8 mai 1945, annexée à la présente délibération,

AUTORISE M. le Maire à signer ladite charte avec l'Etat, la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, Val d'Oise Habitat, Action Logement Services et la CDC Habitat Social,

CHARGE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

24/ Habitat - Logement

Autorisation de signature - Convention de préfinancement avec la SCCI ARCADE VYV,

PROCIVIS Nord, PROCIVIS Alpes Dauphiné, SOLIHA 75-92-95, le Syndic de la copropriété et le Conseil syndical dans le cadre du plan de sauvegarde du Pré de l'Enclos II

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal du 24 juin 2016 approuvant la convention de plan de sauvegarde de la copropriété « Pré de l'Enclos II »,

VU la signature de la convention de plan de sauvegarde de la copropriété « Pré de l'Enclos II » à Villiers-le-Bel, le 18 juillet 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°13419 portant approbation du plan de sauvegarde de la copropriété « Pré de l'Enclos II » à Villiers-le-Bel en date du 18 juillet 2016,

VU la proposition de convention relative au préfinancement des subventions publiques attribuées au syndicat des copropriétaires pour des travaux en parties communes de la copropriété « Pré de l'Enclos II » annexée à la présente délibération,

VU l'avis favorable de la Commission Finances en date du 30 novembre 2020,

APPROUVE la convention relative au préfinancement des subventions publiques attribuées au syndicat des copropriétaires pour des travaux en parties communes de la copropriété « Pré de l'Enclos II »,

AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à signer ladite convention qui figure en annexe de la présente délibération, avec la SCCI-Arcade-Vyv, PROCIVIS Nord, PROCIVIS Alpes Dauphiné, l'association SOLIHA 75-92-95, le syndic de la copropriété représenté par 2ASC Immobilier, et le conseil syndical, représenté par son président, M. Serge UZAN. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

25/ Gestion urbaine de proximité

Approbation des bilans 2019 et des programmes d'actions 2020-2021 de la convention d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) de Villiers-le-Bel

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU l'article 1388 bis du Code général des impôts (CGI), modifié par la loi de finances pour 2015, confirmant le rattachement de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) au contrat de ville,

VU la délibération du Conseil Municipal du 24 mars 2017 portant approbation et autorisation de signature de la convention locale relative à l'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville,

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2018 portant autorisation de signature des tableaux d'ajustement 2018 de la convention d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB),

VU les bilans 2019 et les programmes d'actions des années 2020-2021 intégrés aux annexes de la convention d'abattement TFPB de Villiers-le-Bel, tels qu'ils figurent en annexe de la présente délibération,

VU l'avis favorable de la Commission Finances en date du 30 novembre 2020,

APPROUVE les bilans 2019 et les programmes d'actions 2020-2021 de l'abattement TFPB constituant les annexes de la convention d'abattement TFPB de Villiers-le-Bel,

AUTORISE M. le Maire à signer les bilans 2019 et les programmations 2020-2021 constituant les annexes à la convention relative à l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour la ville de Villiers-le-Bel. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 28 -- Contre : 0 -- Abstention : 7 -- Ne prend pas part au vote : 0

26/ Personnel

Autorisation de signature - Convention pour l'organisation des concours et examens professionnels avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile de France

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la proposition de convention pour l'organisation des concours et examens professionnels avec les collectivités territoriales et établissements publics non affiliés,

VU l'avis favorable de la Commission Finances en date du 30 novembre 2020,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention pour l'organisation des concours et examens avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France pour la période 2021/2022/2023 et à régler les frais afférents à la mise en œuvre de la convention. (Rapporteur :M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

27/ Personnel

Autorisation de signature - Convention relative à la mise à disposition d'un assistant social avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

VU la proposition de convention relative à la mise à disposition d'un assistant social au sein de la commune de Villiers-le-Bel,

VU l'avis favorable de la Commission Finances en date du 30 novembre 2020,

APPROUVE la poursuite du recours à un(e) assistant(e) social(e) pour le personnel communal,

AUTORISE M. le Maire à signer, pour une durée de 3 ans, la convention de mise à disposition d'un(e) assistant(e) social(e) avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France et tous actes relatifs à l'exécution de la présente délibération, selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition à raison de 2 permanences par mois maximum (1 permanence correspondant à 8 heures soit à 1 matinée de 5 rendez-vous et 1 après-midi de travail administratif) et d'un forfait d'1h30 par permanence pour la gestion des appels/courriers par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne ;

- Participation aux frais d'intervention du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne à raison du nombre d'heures de travail effectivement accomplies et selon un tarif horaire fixé chaque année par délibération du Conseil d'Administration du Centre Interdépartemental de Gestion, soit en 2020 : 53.00 € pour les collectivités non affiliées ;

- Permanences assurées dans les locaux de la Collectivité, soit actuellement au Foyer Raymond Labry.

DECIDE d'imputer la dépense sur les crédits autorisés à cet effet au budget. (Rapporteur :M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

28/ Personnel

Modification du tableau des emplois

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU le tableau des emplois,
VU l'avis favorable de la Commission Finances en date du 30 novembre 2020,

APPROUVE la création de 3 postes d'auxiliaire de puériculture, relevant de la filière médico-sociale, catégorie C, sur l'un des grades du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture, à temps complet.

Ces emplois pourraient être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans.

DIT que les conditions d'accès sont les suivantes :

Les candidats devront être titulaires d'un diplôme d'auxiliaire de puériculture et éventuellement justifier d'une expérience sur un poste similaire.

DIT que la rémunération sera basée sur la grille d'un grade du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture.

APPROUVE la création de 4 postes d'animateurs - petite enfance à temps complet, relevant de la filière animation ou de la filière technique, catégorie C, sur l'un des grades des cadres d'emplois des adjoints d'animation ou des adjoints techniques.

Ces emplois pourraient être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans.

DIT que les conditions d'accès sont les suivantes :

Les candidats devront être titulaires d'un diplôme de CAP dans le secteur de la petite enfance et/ou éventuellement justifier d'une expérience sur un poste similaire.

DIT que la rémunération sera basée sur la grille d'un grade du cadre d'emplois des adjoints d'animation ou sur un grade du cadre d'emplois des adjoints techniques.

APPROUVE la création d'1 poste d'assistant administratif à temps complet pour une structure petite enfance, relevant de la filière administrative, catégorie C, sur un grade du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans.

DIT que les conditions d'accès sont les suivantes :

Le candidat devra justifier d'une expérience sur un poste similaire.

DIT que la rémunération sera basée sur la grille d'un grade du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

APPROUVE la création d'1 poste d'accompagnement d'enfant porteur de handicap, au sein du service scolaire, relevant de la catégorie C, filière animation, sur l'un des grades du cadre d'emplois des adjoints d'animation, à temps non complet à raison de 20h hebdomadaires.

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans.

DIT que les conditions d'accès sont les suivantes :

Le candidat devra être titulaire d'un diplôme de CAP dans le secteur de la petite enfance et/ou éventuellement justifier d'une expérience sur un poste similaire.

DIT que la rémunération sera basée sur la grille d'un grade du cadre d'emplois des adjoints d'animation.

APPROUVE la création des postes suivants :

- 2 postes d'ingénieur principal à temps complet, relevant de la catégorie A (Patrimoine-Bâtiments et Développement Local et Urbain),
- 1 poste d'attaché à temps complet, relevant de la catégorie A (poste de responsable du service scolaire),
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle, à temps complet, relevant de la catégorie A (service petite enfance),
- 2 postes de rédacteur principal de 2ème classe, à temps complet, relevant de la catégorie B (service secrétariat général et service de la restauration),
- 1 poste d'animateur principal de 1ère classe, à temps complet, relevant de la catégorie B (service du développement local et politique de la Ville),
- 12 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe, à temps complet, relevant de la catégorie C (services affaires générales, Cabinet du Maire, CCAS, urbanisme, direction du renouvellement urbain, affaires culturelles, restauration, police municipale),
- 5 postes d'agent de maîtrise principal à temps complet, relevant de la catégorie C (service patrimoine-bâtiments, informatique, entretien et sécurité, infrastructure-cadre de vie et accueil, administration finances),
- 13 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet, relevant de la catégorie C (services entretien et sécurité, restauration, petite enfance, patrimoine-bâtiments, sports, scolaire et CCAS),
- 10 postes d'adjoint d'animation principal de 1ère classe, à temps complet, relevant de la catégorie C (service des sports, activités péri-éducatives, protocole logistique évènementiel, ressources humaines, scolaire développement local politique de la ville),
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe (service secrétariat général),
- 3 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet, relevant de la catégorie C (service scolaire, infrastructure cadre de vie),
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe (service secrétariat général, urbanisme),
- 19 postes d'agent de maîtrise, à temps complet, relevant de la catégorie C (services infrastructure cadre de vie, restauration, patrimoine-bâtiments, affaires générales, petite enfance, sports et scolaire).

Afin de procéder aux nominations suite aux avis des commissions administratives paritaires du 13 octobre 2020.

DECIDE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.(Rapporteur :M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

29/ Marchés publics

Autorisation de signature - Convention de constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation de prestations d'élagage et d'abattage d'arbres entre la Ville de Villiers-le-Bel et la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique,

VU la proposition de convention de groupement de commandes annexée à la présente délibération,

VU l'avis favorable de la Commission Finances en date du 30 novembre 2020,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes entre la Ville de Villiers-le-Bel et la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France pour assurer la réalisation de prestations d'élagage

et d'abattage d'arbres sur leur territoire respectif. (Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

30/ *Marchés publics*

Marché de gardiennage - Lot n°2: Autres gardiennages (chantiers de travaux, suite à sinistres, gardiennage des matériels, locaux et véhicules durant les spectacles, manifestations culturelles et événements organisés en salle et en plein air etc) - Signature

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2124-1, L2124-2, L2125-1 1°, R2124-1 et R2124-2, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14,

VU la décision de la Commission d'appel d'offres du 10 novembre 2020,

VU l'avis favorable de la Commission Finances en date du 30 novembre 2020,

AUTORISE M. le Maire à signer le marché de gardiennage, lot n°2 « Autres gardiennages (chantiers de travaux, suite à sinistres, gardiennage des matériels, locaux et véhicules durant les spectacles, manifestations culturelles et événements organisés en salle et en plein air etc) », avec l'entreprise REACTIV SECURITE, dont le siège social est sis 8 avenue Maurice Benhamou – 93140 - Bondy, pour un montant minimum de 1 000 € HT et un montant maximum de 160 000 € HT par an.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents afférents. (Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)

Texte adopté par vote pour : 28 -- Contre : 0 -- Abstention : 7 -- Ne prend pas part au vote : 0

31/ *Marchés publics*

Modification n°1 - Marché de travaux d'entretien, réparation et construction de réseaux d'assainissement d'eaux usées et pluviales des bâtiments communaux, aménagement de la voirie communale, espaces extérieurs des bâtiments et équipements communaux - Signature

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2124-2, R2124-2, R. 2161-2 à R. 2161-5, et R2194-2 et suivants,

VU l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 10 novembre 2020,

VU l'avis favorable de la Commission Finances en date du 30 novembre 2020,

AUTORISE M. le Maire à signer la modification n°1 au marché de travaux d'entretien, réparation et construction de réseaux d'assainissement d'eaux usées et pluviales des bâtiments communaux, aménagement de la voirie communale, espaces extérieurs des bâtiments et équipements communaux avec le groupement EMULITHE/COCHERY pour prendre en compte les nouvelles dépenses générées par la crise sanitaire, négociées avec la Ville à +1,035% sur le montant HT des devis jusqu'au 30/03/2021 dans un premier temps et à effet rétroactif depuis le 13/03/2020.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents afférents. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 28 -- Contre : 7 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

32/ *Marchés publics*

Avenants au marché de travaux pour l'aménagement et l'extension de l'Hôtel de Ville: Avenants n°3 pour les lots n° 1, n°7, n° 8 et n° 9 - Avenant n° 2 pour le lot n° 6 - Signature

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ainsi que le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,
VU les délibérations du Conseil Municipal des 14 décembre 2018, et 8 février 2019 relatives au marché d'aménagement et d'extension de l'Hôtel de Ville,
VU la décision du Maire n°6/2019, en date du 10 janvier 2019,
VU la délibération du Conseil Municipal du 31 janvier 2020 relative aux avenants n° 1 au marché d'aménagement et d'extension de l'Hôtel de Ville,
VU la décision du Maire n°175/2020, en date du 16 juin 2020,
VU la décision du Maire n°177/2020, en date du 16 juin 2020,
VU la décision du Maire n°178/2020, en date du 16 juin 2020,
VU la délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2020, portant autorisation de signature des avenants n° 2 au marché de travaux pour l'aménagement et l'extension de l'Hôtel de Ville - Lots n°4 - n°7 et n°9,
VU la proposition d'avenant n° 2 au marché de travaux pour l'aménagement et l'extension de l'Hôtel de Ville pour le lot n°6 « Revêtements de sols »,
VU les propositions d'avenants n° 3 au marché de travaux pour l'aménagement et l'extension de l'Hôtel de Ville pour le lot 1 «Curage, Démolition, Charpente, Gros œuvre, VRD, Plantations», lot 7 «Peinture Revêtements muraux», lot 8 «Chauffage Ventilation Plomberie Sanitaire» et lot 9 «Electricité»,
VU l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 10 novembre 2020,
VU l'avis favorable de la Commission Finances en date du 30 novembre 2020,

AUTORISE M. le Maire à passer un avenant n° 2 au marché de travaux pour l'aménagement et l'extension de l'Hôtel de Ville - lot n°6 « Revêtements de sols »,

AUTORISE M. le Maire à passer les avenants n° 3 au marché de travaux pour l'aménagement et l'extension de l'Hôtel de Ville pour le lot n°1 «Curage, Démolition, Charpente, Gros œuvre, VRD, Plantations», le lot n°7 «Peinture Revêtements muraux», le lot n° 8 «Chauffage Ventilation Plomberie Sanitaire» et le lot n°9 «Electricité»,

AUTORISE M. le signer les documents afférents. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)
Texte adopté par vote pour : 28 -- Contre : 7 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

33/ Marchés publics

Modification n°2 pour le lot n° 1 et modification n°3 pour le lot n° 2 au marché de travaux de réhabilitation et d'extension de la maison de quartier Salvador Allende, la crèche 'les Marmousets' et la PMI - Signature

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Commande Publique notamment en ses dispositions tirées des articles L2123-1, R2123-1 et suivants et L2194-1, L2194-2 et R2194-1 et suivants,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mars 2018 portant autorisation d'engagement d'une procédure de consultation en appel d'offres ouvert et autorisation de signature du marché de travaux de réhabilitation et d'extension de la maison de quartier Salvador Allende, la crèche « les Marmousets » et la PMI,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2019 portant autorisation de signature de la modification n°1 au marché de travaux de réhabilitation et d'extension de la maison de quartier Salvador Allende, la crèche 'les Marmousets' et la PMI- Lot n°2: Démolition Restructuration Gros-œuvre Traitement du plomb Carrelage,
VU la décision n°361/2020 en date du 16 octobre 2020 portant modification n°1 au marché de travaux de réhabilitation et d'extension de la maison de quartier Salvador Allende, la crèche 'les Marmousets' et la PMI- Lot n°1: VRD Espaces Verts,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2020 portant autorisation de signature de la modification n°2 au marché de travaux de réhabilitation et d'extension de la maison de quartier Salvador Allende, la crèche 'les Marmousets' et la PMI- Lot n°2: Démolition Restructuration Gros-œuvre Traitement du plomb Carrelage,

VU la proposition de modification n°2 au marché de travaux de réhabilitation et d'extension de la maison de quartier Salvador Allende, la crèche « les Marmousets » et la PMI pour le lot n°1 « VRD Espaces Verts»,

VU la proposition de modification n°3 au marché de travaux de réhabilitation et d'extension de la maison de quartier Salvador Allende, la crèche « les Marmousets » et la PMI» pour le lot n°2 « Démolition Restructuration Gros-œuvre Traitement du plomb Carrelage»,

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 10 novembre 2020,

VU l'avis favorable de la Commission Finances en date du 30 novembre 2020,

AUTORISE M. le Maire à passer une modification n°2 pour le lot n°1 « VRD Espaces verts » au marché de travaux de réhabilitation et d'extension de la maison de quartier Salvador Allende, la crèche « les Marmousets » et la PMI avec la société EMULITHE.

AUTORISE M. le Maire à passer une modification n°3 pour le lot n°2 « Démolition Restructuration Gros-œuvre Traitement du plomb Carrelage» au marché de travaux de réhabilitation et d'extension de la maison de quartier Salvador Allende, la crèche « les Marmousets » et la PMI, avec la société SAINT DENIS CONSTRUCTION.

AUTORISE M. le Maire à signer les documents afférents.(Rapporteur :M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 28 -- Contre : 7 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

34/ Délégation de service public

Délégation de service public - Marché forain de la ville - Rapport annuel 2019

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat de délégation d'exploitation du marché d'approvisionnement de la ville,

VU le rapport annuel d'activités de la SEMACO pour l'exercice 2019,

VU l'examen du rapport par la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 30 novembre 2020,

VU la présentation en Commission Finances du 30 novembre 2020,

PREND ACTE de la communication du rapport annuel d'activités - 2019 du délégataire du service « Halles et marchés » de Villiers-le-Bel.(Rapporteur :Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

35/ Communauté d'agglomération

Autorisation de signature - Convention de service relative au nettoyage des locaux de l'Espace Emploi et de la Maison de la Justice et du Droit à Villiers-le-Bel

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition de convention de service relative au nettoyage des locaux de l'Espace Emploi et de la Maison de la Justice et du Droit à Villiers-le-Bel, à passer avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France,

VU l'avis favorable de la Commission Finances en date du 30 novembre 2020,

APPROUVE les termes de la convention de service permettant le règlement des prestations de nettoyage de la Maison de la Justice et du Droit, et de l'Espace Emploi ainsi que la prise en charge par la communauté d'agglomération des frais liés aux fluides, l'entretien et la réparation des locaux occupés par l'Espace Emploi.

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention de service avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France. (Rapporteur : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

36/ Communauté d'agglomération

Rapport d'activité 2019 de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-39 et suivants,

PREND ACTE de la communication au Conseil Municipal, du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, pour l'année 2019. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

37/ Commerce

Dérogation au repos dominical pour l'année 2021

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du Travail et notamment ses articles L 3132-3, L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21,

EMET un avis favorable sur la liste des 10 dimanches dérogeant au repos dominical en 2021 pour les commerces de détails implantés sur le territoire communal, à savoir :

- Le Dimanche 3 janvier 2021,
- Le Dimanche 4 avril 2021,
- Le Dimanche 30 mai 2021,
- Le Dimanche 20 juin 2021,
- Les Dimanches 5 et 12 septembre 2021,
- Les Dimanches 5, 12, 19 et 26 décembre 2021.

CHARGE M. le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 17 -- Contre : 13 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 0

38/ Agenda 21

Plan Vélo de Villiers-le-Bel 2020-2030

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Transports,

VU le Code de la Route,

VU la loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (1),

VU la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains,

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (1),

VU la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

VU la délibération du Conseil régional d'Ile de France n° CR 97-13 du 18 octobre 2013 portant sur l'adoption du Schéma directeur de la Région Ile-de-France,

VU la délibération du Conseil régional d'Ile de France n° CR 36-14 du 19 juin 2014 relative à l'approbation du plan de déplacements urbains d'Ile-de-France (PDUIF),

VU la délibération du Conseil régional d'Ile de France n° CR 114-16 du 16 juin 2016 portant sur l'adoption du

Plan régional pour la qualité de l'air,

VU la délibération du Conseil régional d'Ile de France n° CR 2017-77 du 18 mai 2017 portant sur l'adoption du Plan Vélo régional,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France du 19 décembre 2019 relative à l'approbation de son Agenda 21,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France du 19 décembre 2019 relative à l'approbation du Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET),

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2016 relative à la mise en place d'un programme Agenda 21,

VU la délibération du Conseil Municipal du 31 janvier 2020 relative à la mise en place du Plan Vélo de Villiers-le-Bel, 2020-2030,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de Villiers-le-Bel de générer un développement équitable et solidaire, respectueux de l'environnement et économiquement efficace sur le territoire communal,

ADOPTE le document cadre du plan Vélo de Villiers-le-Bel, 2020-2030.

APPROUVE le principe de la réalisation d'un programme d'aménagements cyclables présenté chaque année au budget de la ville.

APPROUVE le principe d'un programme de formation et de dotation de vélos à assistance électrique pour les agents de la collectivité.

DECIDE du soutien au projet de création sur le territoire d'un chantier d'insertion par l'économique centré sur les services liés au vélo et porté par la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

DECIDE la constitution des instances suivantes de pilotage, de coordination et d'animation du Plan Vélo :

1/ un comité de pilotage composé de 12 membres (inclus le Maire) et désignés par le Maire au sein de 3 collèges (collège « Elus », collège « Institutions », collège « Associations et Collectifs d'habitants »). Ce comité sera présidé par le Maire ou son représentant désigné au sein du collège « Elus ».

2/ un comité technique composé de techniciens et présidé par l' élu en charge de l'Agenda 21.

DECIDE de dégager les moyens nécessaires, humains et financiers, pour conduire cette démarche en compatibilité avec les nécessités du budget municipal.

CHARGE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

39/ Rénovation urbaine - Carreaux

Traité de Concession d' Aménagement (TCA) des Carreaux - Approbation du Compte-rendu annuel à la Collectivité locale (CRACL) 2019

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la convention de rénovation urbaine du quartier des Carreaux du 25 juillet 2006,

VU la délibération de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Carreaux du 29 septembre 2006 qui tire le bilan de la concertation,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2007 désignant l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP, désormais Grand Paris Aménagement), comme concessionnaire de la ZAC des Carreaux et qui approuve les termes du traité de concession et ses annexes,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 avril 2010 autorisant M. le Maire à signer l'avenant n°1 au Traité de Concession d'Aménagement de la ZAC des Carreaux avec l'AFTRP, désormais Grand Paris

Aménagement,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2015 autorisant M. le Maire à signer l'avenant n°2 au Traité de Concession d'Aménagement de la ZAC des Carreaux avec l'AFTRP, désormais Grand Paris Aménagement,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2015 autorisant M. le Maire à signer l'avenant n°3 au Traité de Concession d'Aménagement de la ZAC des Carreaux avec l'AFTRP, désormais Grand Paris Aménagement.

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 novembre 2017 autorisant M. le Maire à signer l'avenant n°4 au Traité de Concession d'Aménagement de la ZAC des Carreaux avec l'AFTRP, désormais Grand Paris Aménagement,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2018 autorisant M. le Maire à signer l'avenant n°5 au Traité de Concession d'Aménagement de la ZAC des Carreaux avec l'AFTRP, désormais Grand Paris Aménagement,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2020 autorisant M. le Maire à signer l'avenant n°6 au Traité de Concession d'Aménagement de la ZAC des Carreaux avec l'AFTRP, désormais Grand Paris Aménagement,

VU le Compte-rendu annuel à la collectivité locale sur l'année 2019 transmis par Grand Paris Aménagement et réceptionné le 8 juillet 2020,

VU l'avis favorable de la Commission Finances en date du 30 novembre 2020,

APPROUVE le Compte-rendu annuel à la Collectivité Locale (CRACL) 2019 de l'opération d'aménagement du quartier des Carreaux.(Rapporteur :M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 28 -- Contre : 0 -- Abstention : 7 -- Ne prend pas part au vote : 0

40/ Foncier

Nouvelle dénomination de l'équipement de la "Petite Enfance" situé Boulevard Salvador ALLENDE (parcelle cadastrée AT n°609)

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

41/ Foncier

Acquisition de parcelles appartenant à ICADE et classement dans le domaine public des parcelles AM n°300, AO n°126 et AO n°143

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU l'avis favorable de la Commission Finances en date du 30 novembre 2020,

CONSIDERANT la proposition de la société ICADE de céder à la ville un certain nombre de ses parcelles,

ACCEPTE d'acquérir les parcelles cadastrées AM n°300, AO n°126, AO n°143, AO n°124, AO n°152, AO n°153, AO n°154 et AT n°396, AT n°30, AT n°485 ainsi qu'une partie de la parcelle cadastrée AS n°343, d'une superficie totale de 4 541 m², appartenant à la société ICADE pour un montant total de 35 196 €.

DECIDE de classer, après acquisition, les parcelles cadastrées AM n°300, AO n°126 et AO n°143, dans le domaine public communal ; ce classement prenant effet à la signature de l'acte de vente.

AUTORISE M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte et document à intervenir dans le cadre de cette acquisition de parcelles et de ce classement dans le domaine public des parcelles susvisées.(Rapporteur :M. Allaoui HALIDI)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

42/ Syndicats intercommunaux

Rapport d'activité et rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) - 2019

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-39 et D.2224-3,

VU la délibération du Comité syndical du SEDIF du 18 juin 2020 adoptant les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable ainsi que sur l'activité du syndicat pour l'exercice 2019,

PREND ACTE du rapport annuel d'activité du Syndicat des Eaux d'Ile de France et du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, pour l'exercice 2019. (Rapporteur : M. Léon EDART)

43/ Syndicats intercommunaux

Rapport d'activité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) - 2019

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-39,

VU la délibération du Comité syndical du SIAH du 15 juin 2020 adoptant le rapport annuel d'activité de l'exercice 2019,

PREND ACTE du rapport annuel d'activité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH), au titre de l'exercice 2019. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

44/ Syndicats intercommunaux

Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) - 2019

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-39,

VU la délibération du Comité d'administration du SIGEIF du 12 octobre 2020 adoptant le rapport annuel d'activité de l'exercice 2019,

PREND ACTE du rapport annuel d'activité de l'exercice - 2019 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF). (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h25.

Le Maire,
Jean-Louis MARSAC



18 DEC. 2020